



Discours du maire sur l'élaboration du budget 2019 et du programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021

Présenté par Monsieur Normand Grenier

Mesdames, Messieurs,

Le conseil municipal privilégie toujours le maintien de la même politique budgétaire empreinte de prudence et de rigueur. Nous visons une augmentation raisonnable du fardeau fiscal des contribuables afin de maintenir des services municipaux efficaces, un milieu de vie agréable et des actifs municipaux en bon état (immeubles, réseaux égout et aqueduc, routes, parcs, etc.). Nous croyons que les citoyens et contribuables préfèrent l'approche équilibrée du conseil municipal. Nous rappelons que la principale source de revenus permettant de faire face aux obligations financières de la municipalité demeure la taxation foncière. Ce constat, jumelé aux normes métropolitaines de densification du territoire (mesurées selon le nombre de logements par hectare de superficie), confère au développement immobilier un rôle primordial dans le maintien de l'autonomie territoriale et financière de notre communauté. Le conseil municipal a fixé des balises réglementaires et formulé des orientations claires afin que ce développement s'opère le plus harmonieusement possible. Cela implique de respecter les droits individuels tout en favorisant les intérêts collectifs de la communauté.

Pour la période comprise entre 2019 et 2023, nous imposons une limite à nos investissements en immobilisations afin de maintenir le service de la dette annuel (remboursement en capital et intérêts) au niveau actuel. Le conseil municipal privilégie une gestion responsable du niveau de notre endettement à long terme et en contrôle totalement le processus par son pouvoir législatif. Finalement, la bonne santé financière de la municipalité, notre situation géographique avantageuse et la qualité de nos infrastructures existantes nous permettent d'envisager l'avenir avec optimisme.

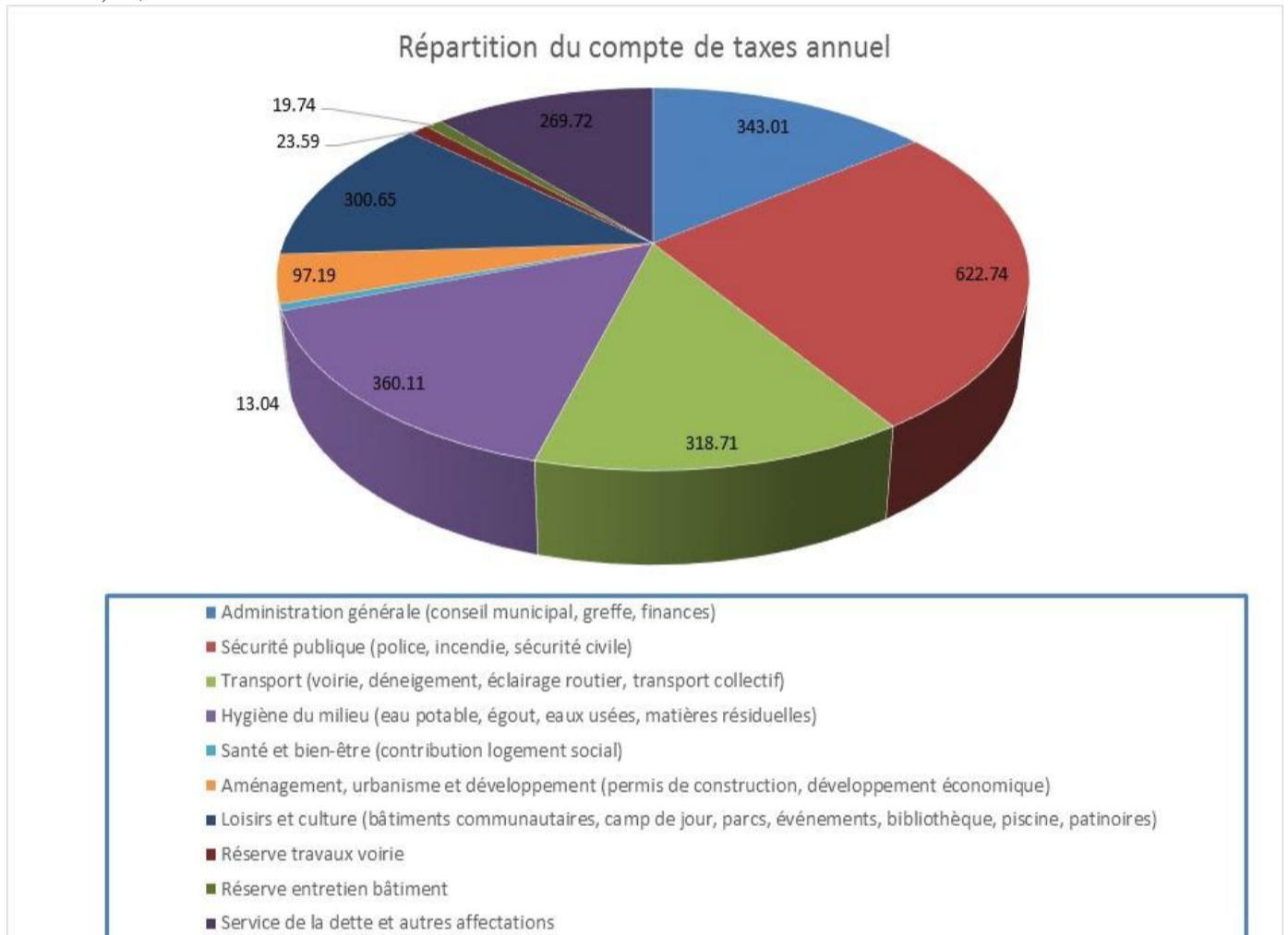
Le budget total de l'année 2019 s'élève à 8 707 197\$, une hausse de 343 188\$ (4,10%) par rapport à l'année 2018. Les taxes représentent 90% des revenus de la municipalité. Afin de financer les obligations financières de l'année 2019, les tarifications et taux de taxe suivants sont imposés :

Taux et tarification	2019	Mode d'imposition
Taxe foncière générale - résiduelle (résidentiel et autres)	0.7375 \$	par 100\$ d'évaluation
Taxe foncière générale - immeuble 6 logements et plus	0.8408 \$	par 100\$ d'évaluation
Taxe foncière générale - immeuble non résidentiel	2.4950 \$	par 100\$ d'évaluation
Réserve financière pour le service de voirie		
Taxe foncière spéciale - résiduelle (résidentiel et autres)	0.0104 \$	par 100\$ d'évaluation
Taxe foncière spéciale - immeuble 6 logements et plus	0.0104 \$	par 100\$ d'évaluation
Taxe foncière spéciale - immeuble non résidentiel	0.0104 \$	par 100\$ d'évaluation
Réserve financière pour l'entretien des bâtiments municipaux		
Taxe foncière spéciale - résiduelle (résidentiel et autres)	0.0087 \$	par 100\$ d'évaluation
Taxe foncière spéciale - immeuble 6 logements et plus	0.0087 \$	par 100\$ d'évaluation
Taxe foncière spéciale - immeuble non résidentiel	0.0087 \$	par 100\$ d'évaluation
Approvisionnement et distribution de l'eau (minimum)	87.00 \$	Par unité de logement (150m ³ à 0,58\$)
Approvisionnement et distribution de l'eau	0,58\$/m ³	Les premiers 150 mètres cubes
	0,80\$/m ³	Consommation excédant 150 mètres cubes
Réseaux d'égout et traitement des eaux	145.00 \$	Par unité de logement
Collecte, transport et disposition des matières résiduelles	110.00 \$	Par unité de logement
Transport collectif métropolitain	150.00 \$	Par unité de logement

À partir des taux de taxes et des tarifications de l'année 2019, nous avons simulé le compte de taxes d'une maison unifamiliale isolée, ayant une évaluation de 226 870\$ (cette évaluation était la même en 2018), soit la moyenne des unités de cette catégorie sur notre territoire, et ayant consommé 350 m³ d'eau pour la période 2017-2018 (facturée sur le compte de taxes de l'année 2019). Nous vous présentons le résultat comparativement à l'année 2018.

Description	2019	2018		
Taxe foncière générale	1 673.17	1 620.76		
Taxe foncière spéciale - réserve travaux de voirie	23.59	47.19		
Taxe foncière spéciale - réserve entretien bâtiments	19.74	19.74		
Approvisionnement et distribution de l'eau (minimum)	87.00	84.00		
Approvisionnement et distribution de l'eau (excédent)	160.00	160.00		
Réseaux d'égout et traitement des eaux	145.00	86.00		
Collecte, transport et disposition matières résiduelles	110.00	60.00		
Matières compostables et matériaux secs	0.00	45.00		
Assainissement des eaux	0.00	49.00		
Transport collectif métropolitain	150.00	112.00		
Train de l'est et transport métropolitain	0.00	40.00		
	2 368.50	2 323.69	ÉCART	1.93%

Nous vous présentons ce que le contribuable paie comme services municipaux à même le montant annuel de 2 368,50\$.



Programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021

L'année 2019 permettra au conseil municipal de planifier les prochains investissements en immobilisations prévus dans le cadre du programme de subvention TECQ (taxe sur l'essence et contribution du Québec) pour la période 2019-2023. Nous pourrons alors annoncer les projets qui seront réalisés à même les sommes disponibles dans ce programme d'aide financière. Dans le cadre du présent programme triennal, le conseil municipal a identifié trois projets importants.

1. Construction d'un terrain de soccer synthétique au parc de la Presqu'île

En fonction des besoins manifestés par le club de soccer local, le conseil municipal désire améliorer les infrastructures actuelles offertes aux joueurs. Le remplacement de la surface de jeu actuelle des terrains soccer permettrait d'en faciliter l'entretien et d'augmenter les disponibilités des périodes de jeu. Le budget total du projet est évalué à 600 000\$. La Ville de Charlemagne ne procédera avec la réalisation que si elle obtient une aide financière du Gouvernement du Québec. La municipalité souhaiterait réaliser ce projet à l'automne 2019.

2. Construction de bâtiments de service au parc Charlemagne-Laurier et parc du Petit-bois-des-Pères

Le conseil municipal veut rendre accessible des toilettes publiques dans deux parcs de la municipalité. Le budget total du projet est évalué à 100 000\$. La réalisation est prévue en 2019 (parc Charlemagne-Laurier) et 2020 (parc du Petit-bois-des-Pères).

3. Installation d'abris solaires en bordure du terrain de pétanque

Le conseil municipal veut améliorer l'expérience des joueurs de pétanque en installant des abris en bordure du terrain qui permettront de créer des zones d'ombre. Le budget total du projet est évalué entre 70 000\$ et 110 000\$, selon le nombre d'abris à installer. Ce projet sera réalisé en 2019.